

Compte rendu du comité syndical du 8 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le lundi 8 janvier à 20h le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Luce PERDRIX, Présidente, au Pôle Culturel et Sportif.

Nombre de délégués titulaires présents : 14

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Nombre de procurations : 2

Date de convocation du comité : 22 décembre 2017

Présents MARTIN Jean-Claude, PIROT Valérie, ROLLAND Renée, SCHMIDT Stéphanie, DELORME Noëlle, ABEL François, VIVIANT Gilles, CLERC Gyliane, PERDRIX Marie-Luce, LONCHAMBON Valérie, COLLINET Alain, ARCHINARD Jacques, PERCEVEAUX Michelle, PernoUD Nicole, FROELIG Pierre, CHARVIER Evelyne.

Procuration : DEL GATTO Laurent à VIVIANT Gilles, ARDIN Gilles à CLERC Gyliane.

Absentes : ADOR Sylvie, DEL GATTO Laurent, ARDIN Gilles, GERMAIN Jean-Luc.

Madame Noëlle DELORME a été élue secrétaire.

1- Constitution d'une régie de recettes pour la billetterie de l'auditorium :

Madame la Présidente indique que dans le cadre du fonctionnement du Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby, des manifestations, concerts et spectacles, sont susceptibles d'être organisés dans l'auditorium.

Il est donc nécessaire de mettre en place une billetterie à compter du 9 janvier 2018 et d'instituer une régie de recettes pour permettre l'encaissement de ces recettes.

- Cette régie sera installée au Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby 363 allée du Collège à Alby sur Chéran
- Cette régie encaissera les recettes des billets vendus pour les spectacles et concerts se déroulant dans l'auditorium.
- Les recettes seront encaissées par chèque uniquement dans un premier temps.
- un régisseur et deux suppléants seront nommés par la Présidente du Syndicat
- Le montant maximum de recettes détenues par le régisseur est fixé à 6 000,00 €
- le régisseur versera auprès du comptable public le montant de l'encaisse et la totalité des pièces justificatives de recettes dès que celui-ci atteindra le maximum fixé et au minimum une fois par mois ; cette cadence pourra être ralentie pendant les mois de juillet, août et décembre.
- Un compte de dépôt de fonds Trésor (DFT) sera ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Directeur Départemental des Finances Publiques
- le régisseur sera assujéti à un cautionnement dont le montant sera fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur
- le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux sera précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur
- les suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux et les conditions de versement seront précisés dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur

Remarque est faite d'accepter des moyens de paiements variés pour les spectacles à venir.

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la constitution de la régie de recettes pour la billetterie de l'auditorium et de permettre à Madame la Présidente le règlement de cette affaire.

2- Adoption des tarifs de la billetterie pour les spectacles donnés dans l'Auditorium du Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby :

Madame la Vice-Présidente expose qu'il convient de déterminer les tarifs qui seront appliqués pour la billetterie des spectacles donnés dans l'Auditorium du Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby pour l'année 2018. Monsieur le Vice-Président précise que ces tarifs ont été réfléchis en fonction de ceux pratiqués dans les salles du département.

Les tarifs proposés sont :

Plein tarif : 20 €

Tarif réduit : 15-25 ans : 15 €

Tarif réduit : - de 15 ans : 12 €

Il est décidé à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°4 et de permettre à Madame la Présidente le règlement de cette affaire.

3- Divers :

a) Ligne de conduite pour les « billets invités » lors des manifestations dans l'auditorium

Madame la Présidente propose la gratuité au moins une fois par an d'un billet par conseiller syndical.

En ce qui concerne la prochaine manifestation, à savoir le concert de l'orchestre des Pays de Savoie, seront concernés par des places gratuites :

- Certains accompagnateurs des musiciens de l'orchestre Départemental,
- Des agents de l'ex Communauté de Communes du Pays d'Alby partis en retraite,
- Six personnes désignées par l'Orchestre des Pays de Savoie

Une dizaine de places seront également offertes en remerciement de services rendus.

b) Organisation des vœux du 22 janvier 2018

Madame la Présidente précise que l'invitation aux vœux sera une simple lettre.

Seront invités :

- Les élus des conseils municipaux des 11 communes
- Les anciens présidents de l'ex communauté de Communes du Pays d'Alby
- Les anciens maires des 11 communes
- Le personnel actuel du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby
- Les anciens agents de l'ex Communauté de Communes du Pays d'Alby,
- Les présidents des associations à caractère cantonal
- Les conseillers départementaux,
- Le sous-préfet,
- Les représentants d'entreprises qui interviennent et qui sont intervenues au Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby.
-

Trois agents partis en retraite dans l'année 2017 seront mis à l'honneur : l'ancien Directeur Général des Services du SIPA, le responsable des services techniques du SIPA et l'ancien gardien des Gymnases du SIPA.

La séance est levée à 22h

La Présidente,

Marie-Luce PERDRIX